

Entente de principe Fonction publique

Les faits saillants
Juin 2024

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ

Fonction publique - Entente de principe

Durée de la convention collective

Cinq ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028

Fonction publique - Entente de principe

Régime salarial – paramètres généraux d'augmentation

| | |
|----------------------------------|--------------|
| 1^{er} avril 2023 | 6,0% |
| 1^{er} avril 2024 | 2,8% |
| 1^{er} avril 2025 | 2,6% |
| 1^{er} avril 2026 | 2,5% |
| 1^{er} avril 2027 | 3,5% |
| TOTAL | 17,4% |

Clause d'ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Fonction publique - Entente de principe

- Ajout de jours de vacances pour les personnes qui ont au moins 15 ans d'ancienneté :
 - 15 ans : 21 jours ouvrables;
 - 16 ans : 22 jours ouvrables;
 - 17 ans : 23 jours ouvrables;
 - 18 ans : 24 jours ouvrables;
 - 19 ans et plus : 25 jours ouvrables.

Fonction publique - Entente de principe

- L'âge maximal de participation au régime de retraite passe de 69 à 71 ans.
- Augmentation significative de la contribution de l'employeur aux assurances collectives.
- Reconduction de la lettre d'entente liée aux cotisations à un ordre professionnel.

Fonction publique - Entente de principe

Horaire de soir, de nuit ou de fin de semaine pour les personnes volontaires et celles qui posent leur candidature sur un poste comportant un tel horaire.

Cet horaire pourrait aussi être demandé à une personne impliquée dans la réponse gouvernementale à une situation d'urgence (sécurité civile, urgence environnement, autres événements imprévus) pour laquelle le sous-ministre juge nécessaire la mise en place d'un tel horaire. Les primes accordées pour de tels horaires sont les suivantes :

- Soir : 4 %
- Fin de semaine : 5 %
- Nuit : 11 %, 12 % ou 14 % selon que la personne a moins de cinq ans d'ancienneté, de cinq à dix ans d'ancienneté ou plus de dix ans d'ancienneté.

Fonction publique - Entente de principe

- Régime d'horaire variable : le comité ministériel de relations professionnelles (CMRP) négocie le régime pendant au moins six mois. En cas d'échec, le sous-ministre peut implanter ce régime d'horaire variable de base :
 - Amplitude de travail se situe entre 7 h 30 et 18 h, du lundi au vendredi.
 - Les plages fixes sont de 9 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30.
 - Les plages mobiles sont de 7 h 30 à 9 h 30 / 11 h 30 à 13 h 30 / 15 h 30 à 18 h.
 - La période de dîner est d'un minimum de 45 minutes.
 - Crédit horaire de 14 heures par période de référence.
 - Débit horaire de 7 heures par période de référence.

Fonction publique - Entente de principe

Mesures spéciales pour les médecins vétérinaires

Bonification des conditions des médecins vétérinaires afin de prévenir la pénurie de main d'œuvre dans ce secteur et assurer la protection de la santé publique:

- Maintien du relèvement salarial aux médecins vétérinaires non-spécialistes à 13%;
- Bonification du relèvement salarial aux médecins vétérinaires spécialistes qui passe de 17% à 20%;
- Bonification de la prime d'inconvénient qui passe de 5% à 8% pour les médecins vétérinaires exerçant en abattoir;
- Le taux minimum correspondant à l'échelon 10, incluant le pourcentage de relèvement salarial applicable, lors de l'accession à la classe d'emplois de médecins vétérinaires.

Fonction publique - Entente de principe

- Fidélité en emploi : un jour de congé mobile après trois ans et trois jours de congés mobiles après cinq ans, dont un monnayable (l'obligation d'appartenir au même corps d'emploi a été abolie).
- Télétravail : obligation de consulter le syndicat avant tout changement à la politique et discussion de l'application dans les comités ministériels de relations professionnelles.
- Majoration salariale de 0,5 % au 18^e échelon pour toutes les personnes concernées (retrait de l'obligation d'avoir un baccalauréat).

Fonction publique - Entente de principe

Votre comité de négociation

Guy De Coste
Ljiljana Jureta
Claudia Valdivia
Georges Gereige

Conseillers en relations du travail et à la négociation

Benoît Laliberté
François Boyer

Responsable politique de la négociation

Annie Morin, première vice-présidente

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ